

Procedure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2001/2249(COS) Procédure terminée
Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air	
Sujet 3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	UEN FITZSIMONS James (Jim)	11/07/2001
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	EDD VAN DAM Rijk	11/09/2001
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Environnement	2378	29/10/2001
	Environnement	2355	07/06/2001
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Environnement		

Evénements clés			
04/05/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0245	Résumé
07/06/2001	Débat au Conseil	2355	
29/10/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
28/11/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2002	Vote en commission		
20/02/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0055/2002	

13/03/2002	Décision du Parlement	T5-0099/2002	Résumé
13/03/2002	Fin de la procédure au Parlement		
27/02/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2001/2249(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ENVI/5/15472

Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2001)0245	04/05/2001	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2001)0688	04/05/2001	EC	
Comité des régions: avis	CDR0203/2001 JO C 107 03.05.2002, p. 0078	15/11/2001	CofR	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0055/2002	20/02/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0099/2002 JO C 047 27.02.2003, p. 0087-0214 E	13/03/2002	EP	Résumé

Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air

OBJECTIF : lancer une stratégie thématique cohérente de lutte contre la pollution atmosphérique et ses effets - Programme Air pur pour l'Europe (CAFE). CONTENU : les deux directives filles sur la qualité de l'air doivent être révisées en 2003 et 2004 respectivement. Les propositions de directives sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) et l'ozone devront aussi être révisées en 2004. La proposition de révision de la directive 88/609/CEE sur les grandes installations de combustion (GIC) prévoit également un réexamen en 2004. 2004 apparaît donc comme la date cruciale pour la mise au point d'une stratégie thématique de la qualité de l'air. Afin d'y parvenir, la Commission lance aujourd'hui un programme d'analyse technique et d'élaboration de la politique, le programme "Air pur pour l'Europe" (CAFE). L'objectif général de CAFE sera de mettre au point une politique stratégique intégrée à long terme afin de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets de la pollution atmosphérique. Conformément au Traité, cette politique visera un niveau élevé de protection de l'environnement, sera fondée sur le principe de précaution et tiendra compte des données scientifiques et techniques disponibles et des avantages et des charges résultant de l'action ou de l'absence d'action. La stratégie envisagée se composera : - d'une étude approfondie de l'adéquation et de l'efficacité de la législation communautaire et des programmes nationaux existants au regard des problèmes de pollution atmosphérique qui subsistent, étude qui tiendra compte de la nécessité de protéger les groupes vulnérables et prévoira, le cas échéant, de réviser ou compléter les objectifs en matière de qualité de l'air et de retombées; - d'une description détaillée accompagnée de références, à l'attention du public, des données et indicateurs disponibles en matière de qualité de l'air et de retombées; - des résultats d'une analyse détaillée des autres mesures qui peuvent s'avérer nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de qualité de l'air et de retombées; - de propositions concernant des directives nouvelles ou révisées relatives à la qualité de l'air et aux PEN; - d'un rapport d'avancement sur les politiques suivies dans des domaines connexes, y compris la mise au point des mesures de réduction des émissions.?

Pollution atmosphérique: programme Air pur pour l'Europe CAFE, qualité de l'air

En adoptant sans débat le rapport de M. Jim FITZSIMONS (UEN), le Parlement européen accueille favorablement la proposition de la Commission de rassembler la plus grande partie des mesures qu'elle prend contre la pollution de l'air en une stratégie thématique. Il souligne le caractère urgent de cet ensemble d'actions et le fait que les propositions de mesures dans le cadre du programme "CAFE" doivent être émises conformément au calendrier prévu, c'est-à-dire au plus tard à la fin de 2004. Le Parlement estime que l'instauration d'un système de suivi est indispensable pour assurer le fonctionnement efficace du programme. Il souligne l'importance d'une large consultation des parties intéressées tout au long du processus conduisant à l'adoption de nouvelles politiques et demande à la Commission de garantir l'information permanente du Parlement. La Commission est invitée à impliquer pleinement les pays candidats dans le programme "CAFE".?